



LE CRÉDIT MUNICIPAL DE NÎMES

RAPPORT
d'activité
2021



Etablissement Public

GAGE • COMPTES
PRÊTS • RACHATS

crédit municipal
de Nîmes

www.credit-municipal-nimes.fr

LE MOT de la directrice



C'est avec plaisir que je vous invite à la lecture du rapport d'activité, des actions et de la gestion de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes pour l'année 2021.

Face à une nouvelle année marquée par la crise globale due au contexte sanitaire, notre Etablissement a su rester solide, à la fois dans la gestion, dans les missions que nous assurons au quotidien pour notre clientèle mais également dans les valeurs sociales et humaines que nous portons.

Il est évident que nous devons cette réussite à l'investissement au quotidien des équipes, dans chacun des points de vente et dans les services centraux, qui ont tout fait pour maintenir un service de qualité à nos clients.

Je souhaite également remercier les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance qui œuvrent tout au long de l'année pour soutenir et accompagner l'ensemble de nos actions.

Ensemble nous arrivons à rebondir, saisir des opportunités, porter des projets d'avenir qui ont du sens pour notre Etablissement Public de Crédit et d'aide sociale.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

Cécile Lhuire

SOMMAIRE

		10	<i>Les temps forts</i>
4	<i>La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes</i>	12	<i>Le rapport de gestion</i>
5	<i>Les organes délibérants</i>	17	<i>Bilan Publiable 2021</i>
6	<i>L'organisation</i>	18	<i>Compte de résultat 2021</i>
7	<i>Les équipes</i>	19	<i>Rapports du Commissaire aux comptes</i>
8	<i>Les activités</i>	27	<i>Annexes aux comptes annuels</i>

LA CAISSE DE CRÉDIT *Municipal de Nîmes*

L'HISTOIRE

Les Monts de Piété prennent leurs racines dans le Moyen Age. C'est le moine italien Barnabé de Ternie qui lancera l'idée de faire une quête dont le capital servira à constituer une banque charitable où ceux qui manqueront d'argent pour vivre simplement, pourront venir emprunter de petites sommes, sans intérêt, en laissant un gage de sûreté. Le fonds du Mont de Piété n'est alors pas seulement constitué d'argent mais de grains et autres denrées.

Héritières des Monts de piété, les Caisses de Crédit Municipal sont des établissements publics d'aide sociale indépendants, qui, sur ce principe, développent l'activité de prêts sur gage dont l'objectif est de permettre une solution rapide et digne à un problème ponctuel de trésorerie.

Le Crédit Municipal de Nîmes tel qu'on le connaît aujourd'hui naît en 1828. L'établissement est totalement autonome dans sa gestion et non subventionné, porteur de l'intérêt général, il n'a pas vocation à dégager de bénéfices. Le Crédit Municipal de Nîmes ne verse aucun dividende en faveur d'actionnaires, la Ville de Nîmes étant l'actionnaire unique.



ANECDOTES

"Chez ma tante"

On doit le sobriquet de "Ma Tante" au Prince de Joinville, troisième fils de Louis-Philippe, qui, pour honorer ses dettes de jeu, avait dû déposer sa montre au Mont-de-Piété. N'osant l'avouer à sa mère, la reine Amélie, qui s'étonnait de ne plus la lui voir porter, il aurait prétexté l'avoir oubliée chez sa tante !

"Mettre au clou"

L'expression "Mettre au clou" illustre l'image des objets qui, déposés en gage, étaient autrefois suspendus à des clous.

LES ORGANES délibérants

LE CONSEIL D'ORIENTATION & DE SURVEILLANCE

PRÉSIDENTE

Jean Paul FOURNIER Président, Maire de la Ville de Nîmes, Membre du bureau Communautaire
Alain MINGAUD Président Délégué, Expert Evalueur Immobilier



MEMBRES

Marie Chantal BARBUSSE Adjointe au Maire de la Ville de Nîmes, Conseillère communautaire
Monique BOISSIERE Conseillère Municipale de la Ville de Nîmes, Conseillère communautaire
Jean-Marc CAMPELLO Conseiller Municipal de la Ville de Nîmes, Vice-président de Nîmes Métropole
Bruno FERRIER Conseiller Municipal de la Ville de Nîmes, Conseiller communautaire
Frédéric PASTOR Adjoint au Maire de la Ville de Nîmes, Conseiller communautaire
Carole SOLANA Adjointe au Maire de la Ville de Nîmes, Conseillère communautaire
Thierry COLLET Directeur Adjoint Agence de l'environnement de travail LR, SNCF, Direction de l'Immobilier Grand Sud,
Georges PAGES PDG de société, Retraité
Michel ASLANIAN Représentant de la Ville de Montpellier, Adjoint au Maire de la Ville de Montpellier, Conseiller communautaire
Didier CAMBON Représentant de la Ville de Carcassonne, Conseiller Municipal de la Ville de Carcassonne, Vice-président de Carcassonne aggro
Charles PONS Représentant de la Ville de Perpignan, 1^{er} Adjoint au Maire de la Ville de Perpignan, Conseiller communautaire

LE COMITÉ D'AUDIT

Georges PAGES Membre du COS, Président du Comité d'Audit
Alain MINGAUD Président délégué du COS
Thierry COLLET Membre du COS
Frédéric PASTOR Membre du COS
Monique BOISSIERE Suppléante, Membre du COS
Carole SOLANA Suppléante, Membre du COS
Laure PHILIPPE Directrice du Contrôle Interne
Lydie BOUFFIER Responsable conformité

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Jérôme LECLERCQ FOGEX.SA 644, rue des Grandes Teppes 71 000 MACON



L'ORGANISATION

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

DIRIGEANTS EFFECTIFS



Directrice Générale
CÉCILE LHUIRE



Directrice Générale Adjointe
Intérimaire
AUDREY PINQUIER



Secrétariat de Direction & Coordination
des Gages
ANNIE MORIERAS



Direction du Contrôle Interne
LAURE PHILIPPE



Direction
de la Comptabilité Générale
MICHEL RODRIGUEZ

Pôle agence
comptable,
flux et
précompte

Pôle Etats
réglementaires
et Fiscalité

Contentieux



Direction des Risques
et des Engagements
AUDREY PINQUIER



Direction Commerciale
et du Développement
MARIE ROBERT



Direction Administrative
et Financière
STÉPHANIE BRUC

Surendettement

Pôle production

Pôle SRC

Pôle Marketing
et Communication

Réseau
Commercial

Gestion
des ressources
Humaines

Gestion
Financière

Moyens
Généraux

Contrôle Interne
et périodique

Conformité
et Contrôle Permanent

Cellule de LAB

LES ÉQUIPES

Agence de Nîmes



8, RUE GUIZOT
30000 NÎMES

Agence de Perpignan



37, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
66000 PERPIGNAN

Agence de Montpellier



39, AVENUE GEORGES CLÉMENTEAU
34000 MONTPELLIER

Agence de Carcassonne



29, BOULEVARD MARCOU
11000 CARCASSONNE

Les permanences hebdomadaires
ALÈS & BAGNOLS-SUR-CÈZE

LES ACTIVITÉS

L'activité sociale

LES PRÊTS SUR GAGE

Monopole officiel des Caisses de Crédit Municipal, ce service social permet à toute personne de bénéficier d'un prêt immédiat et simple. Depuis 1828 à Nîmes, c'est de l'argent disponible tout de suite, contre le dépôt en garantie d'un objet de valeur (bijoux, argenterie, tableaux, faïences, cristallerie, objets divers...).



Au 31/12/2021

11 381 clients
nous font confiance

• L'engagement

Toute personne majeure peut engager un objet ou un bijou en échange d'un prêt. Il suffit de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent. L'objet est estimé par un Commissaire-Preneur ou son délégué. Le prêt s'élève à hauteur de 50 à 80% de l'estimation basée sur la nature du bien et de sa valeur sur le marché.

• La prolongation

À l'échéance du contrat, les intérêts doivent être payés pour le renouveler. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, cette opération peut s'effectuer par correspondance ou internet.

• Le dégage

À n'importe quel moment de la vie du contrat, l'emprunteur peut retirer son bien, contre le paiement du capital prêté, augmenté des intérêts et des droits dus sur la période écoulée. Plus de 95% des objets déposés sont repris par leurs propriétaires.

• La vente

Les objets non récupérés par les déposants sont vendus lors de ventes aux enchères publiques. Elles se tiennent une fois par mois environ en salle des ventes tenue par des officiers ministériels. La mise en vente du bien peut également intervenir à la demande de son propriétaire, après 3 mois minimum de dépôt.

Les ventes sont effectuées sous le ministère de Commissaires-Preneurs et sont précédées d'une exposition des objets. Le catalogue des objets mis en vente est disponible sur le site Internet de la Caisse.



2021

11 ventes
organisées

• Les bonis

À l'issue de la vente aux enchères, la différence entre le montant de la vente et la somme due au Crédit Municipal par l'emprunteur (capital + intérêts + accessoires) lui est entièrement reversée.

• Internet

Les clients peuvent consulter leurs contrats sur un espace internet dédié, leur permettant également de prendre des rendez-vous en agence et d'effectuer des paiements par carte bancaire.

• Les commissaires-priseurs

Maître Champion, Nîmes, Perpignan et Carcassonne.

Maîtres De Latour et Giuseppe, Montpellier.



19 journées
d'expertises
gratuites

LES MICRO-CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Les Micro-crédits sont aujourd'hui délivrés par le Crédit Municipal de Nîmes en étroite relation avec les réseaux accompagnants. Le Micro-crédit Personnel est un financement accordé aux personnes exclues partiellement ou totalement du prêt bancaire qui permet d'emprunter une somme d'argent limitée pour un projet d'insertion sociale et sur une période adaptée. Le Micro-crédit santé permet de financer tout ou partie des frais de soins dentaires, d'optique et de prothèses auditives pour les personnes ne bénéficiant pas d'une couverture sociale totale.



en 2021
59 projets
financés

L'activité bancaire

LES SERVICES BANCAIRES

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes propose une gestion des comptes bancaires personnalisée, une tarification préférentielle ainsi qu'un accueil et un service individualisés :

- moyens de paiement (chèques, cartes VISA, cartes à autorisation systématique de solde),
- assurance autour des moyens de paiements,
- consultation (gratuite) et gestion des comptes sur Internet, ...

L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS

Compte à terme, Bon de caisse, Assurance vie, Livret de Développement Durable et Solidaire, LEP, Compte sur Livret, Livret A... La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes offre à ses clients toute une gamme de supports de placements contractuels et de produits d'épargne adaptée, sans risque sur les marchés financiers.

• L'Épargne solidaire

Sous forme de Compte à Terme ou de Compte sur Livret, l'épargne solidaire est labellisée Finansol. Le capital déposé est directement affecté aux actions sociales de proximité du Crédit Municipal, le Micro-crédit personnel prioritairement, et le prêt sur gage.

LES PRÊTS BANCAIRES

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, par sa gamme étendue, propose des solutions de crédits multiples.



585 prêts en 2021
ont été financés

• Les prêts de dépannage

Les prêts de dépannage jusqu'à 3 000 €, sur des durées limitées à 36 mois maximum, permettent à notre clientèle de ne pas recourir à des réserves d'argent et de bénéficier de taux réduits.

• Les prêts personnels

Les prêts personnels sans affectation de 12 à 120 mois, fournissent des solutions pour la réalisation de différents projets.

• Les rachats de crédits

Les rachats de crédits et de dettes, prennent en compte toutes les formes de rachat (prêt bancaires classiques, crédits permanents, réserves d'argent, prêts auto, découverts bancaires...). Ils peuvent être étalés sur une durée maximale de 120 mois, et de la trésorerie peut même être intégrée au financement.

Pour les personnes qui ont besoin dans l'immédiat d'une somme immobilisée dans leur propriété actuelle qu'ils mettent en vente ou dans l'attente d'une rentrée d'argent, le Crédit Municipal peut leur avancer une partie de cette somme, sous la forme d'un **prêt relais**, qui sera soldé lors de la vente de leur bien actuel ou du déblocage des fonds.



14 partenariats
apporteurs

LES TEMPS FORTS 2021

Fevrier

- Campagne affichage prêt dépannage •
- Réactualisation de nos visuels •
- génériques « Tous nos services »



Mars

- Mise en place des journées d'expertises gratuites



Mai

- Goodies "gourde en Inox" pour la clientèle



Juin

- Campagne prêt flash été 2021

Fuillet

- Création visuels génériques rachat de crédits

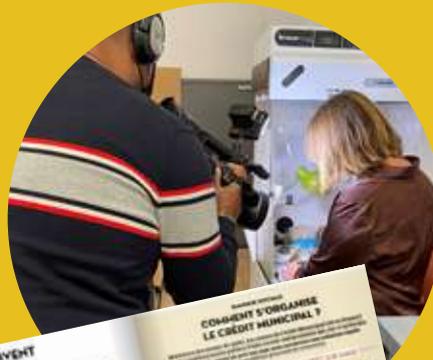


Septembre

- Réactualisation de nos visuels gage

Novembre

- Campagne digitale Black Friday
- Campagne de prêt fin d'année
- Parution dans le Vivre Nîmes
- Reportage sur Via Occitanie



Don 2021



Décembre

- Nouveaux sacs

- Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a décidé de verser aux associations "Rêves" de l'Aude et de l'Hérault, "Les clowns de Bulles de Rêve" et "JOAJOIE" le montant de 1500 euros. La remise a eu lieu en fin d'année 2021.



RAPPORT de gestion

Monsieur le Président,

Mesdames les Administratrices et Messieurs les Administrateurs,

Nous avons réuni le Conseil d'Orientation et de Surveillance afin de se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021. Les convocations vous ont été adressées ainsi que tous les documents prescrits par la réglementation.

I. BILAN GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

L'année 2021 a, dans la continuité de 2020, été celle des adaptations de notre Caisse à cet environnement si particulier qui est celui que l'on peut connaître en temps de crise sanitaire.

Notre organisation a encore progressé dans l'utilisation des moyens et des techniques modernes, et chacun a su s'accorder afin que le service donné aux usagers et clients ne soit pas impacté.

Cela s'est traduit par une poursuite de la modernisation déjà entreprise depuis plusieurs années, une mise en place de formations et de soutien technique aux agents, et un accompagnement au quotidien des équipes de front et de back office.

L'Etablissement a dû poursuivre son adaptation et l'organisation de l'accueil de ses clients :

- réception exclusivement sur rendez-vous de nos clients des prêts sur gage et bancaires afin de fluidifier la fréquentation de nos guichets et de respecter les règles de distanciation physique,
- mise en place de jauges dans tous les espaces de réception du public,
- mise à disposition de gel hydro alcoolique ...

Ces mesures ont été ajustées au fil de l'année 2021, s'adaptant aux restrictions en évolution constante, pour permettre à notre Etablissement Public d'assurer à nos clients et à nos collaborateurs la meilleure protection possible contre le virus du COVID-19.

Nous avons poursuivi le développement de notre Caisse, et apporté plus que jamais notre soutien à notre clientèle, parfois en grande difficulté.

Il a fallu, en 2021, pour l'ensemble de nos équipes, trouver les ressources nécessaires pour relancer les activités bancaires et de prêts sur gage afin de tenter de compenser les fortes répercussions liées à la baisse de flux en 2020, et principalement celle de prêts sur gage.

Ainsi, de nombreux clients en situation de précarité financière ont pu trouver des solutions adaptées responsables, en engageant leurs objets de valeur, pour un volume moyen de près de 1 100 par mois. Nous avons également poursuivi le développement de notre activité de micro-crédits personnels, en

recherchant de nouveaux réseaux accompagnants sur l'ensemble de notre zone de référence (départements du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales et de l'Hérault, mais également la Lozère), et en déployant la gestion dans les points de vente.

L'investissement des équipes dans ce contexte difficile, même si les objectifs n'ont pas été atteints, a permis aux encours de prêts personnels et de prêts sur gage de se maintenir et même de dépasser ceux de l'année 2020.

Concernant la gestion des comptes de dépôts, l'équipement reste le marqueur principal de la qualité et joue un rôle primordial dans la fidélisation de l'ensemble de la clientèle.

Les seuils de l'usure afférents aux activités de prêts bancaires et de prêts sur gage ont poursuivi leur baisse de manière continue, impactant les marges de la Caisse de manière sensible sur les prêts supérieurs à 3 000 euros.

2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

2.A. ACTIVITÉ DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES

La poursuite de la crise sanitaire liée au COVID 19 a bouleversé de manière importante les objectifs de 2021, avec une priorité donnée à la qualité de la réception de la clientèle, l'équipement et la stabilisation des encours.

Afin de maintenir l'activité et de garantir la sécurité des collaborateurs et des clients, nous avons poursuivi la mise en place de conditions de sécurité optimales avec un renforcement des opérations bancaires et de prêts sur gage à distance.

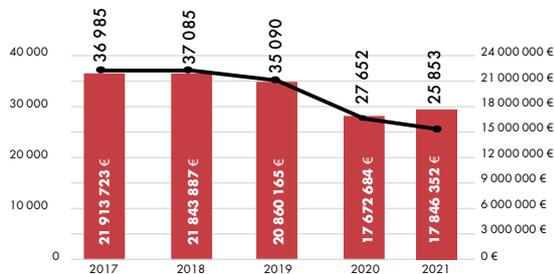
Le télétravail s'est poursuivi pour les agents du siège essentiellement lorsque les situations ou les conditions sanitaires l'ont imposées.

L'activité historique de prêt sur gage de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, qui s'exerce dans le cadre d'un monopole d'Etat attribué aux Caisses, a été réalisée aux 4 guichets de nos agences pour l'ensemble des opérations et par le service en ligne pour de nombreuses opérations de prolongation. Il est encore le principal service à vocation sociale de notre établissement.

Les flux en opérations de prêt sur gage n'ont pas rattrapé les niveaux de 2019, notamment les volumes de nouveaux engagements qui sont en retrait de 4% par rapport à 2019 mais en progression de 27,6% par rapport à 2020.

En 2021, malgré le rebond d'activité, c'est près de 1 800 contrats qui ont été perdus durant l'année.

ENCOURS GLOBAL DES PRETS SUR GAGE



Les encours en capital ont toutefois progressé de près de 1%, portés par l'évolution du cours de l'or, avec des disparités importantes à noter dans leurs évolutions en fonction des points de vente.

Les 49 500 opérations d'engagement, de renouvellement ou de prolongation sont considérées comme du micro-crédit, le montant moyen des engagements de la période étant de 715 €.

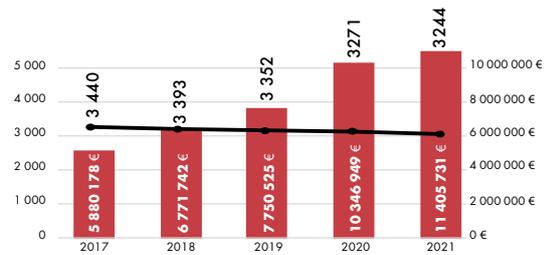
Seuls 6% des contrats de prêts sur gage ont fait l'objet d'une vente aux enchères, cette stabilité par rapport à 2019 indique une absence de dégradation significative de la situation économique de la plupart de nos clients. L'ensemble des ventes aux enchères prévu au calendrier 2021 a été réalisé sans report, le montant des adjudications des ventes aux enchères réalisées s'est élevé à 1 359 828 € pour 1 520 contrats présentés à la vente et a généré plus de 400 000 € de bonis à destination des clients.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, au titre de ses missions sociales, distribue également du micro-crédit, en partenariat avec divers réseaux accompagnants. Ces micro-crédits, de montants compris entre 500€ et 4000€, d'une durée de 48 mois maximum, permettent aux bénéficiaires de financer des projets essentiels à leur vie, notamment sur le plan de la santé, du logement, du transport ou de l'emploi.

En 2021, avec un montant moyen de 2 600 €, 59 dossiers de Micro-crédit Social ont ainsi été réalisés pour une production de 153 450 €.

En poursuivant l'action engagée sur 2020, l'Etablissement a souhaité développer de nouveaux partenariats, et permettre ainsi une distribution plus efficace de cette activité sociale sur la zone d'influence de la Caisse.

ENCOURS DES COMPTES BANCAIRES

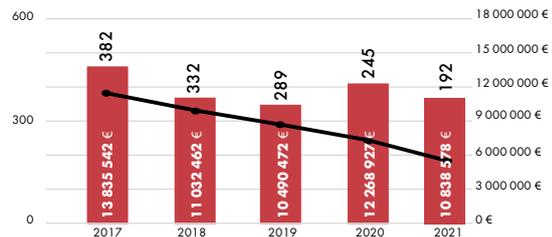


C'est sur ces valeurs sociales que l'Etablissement gère quelques **3 244 comptes de dépôts** au 31/12/2021, pour un encours de comptes net en hausse très significative, s'établissant à près de 11 978 277 € en intégrant les comptes associations.

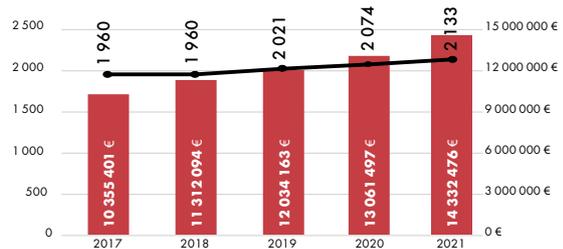
La mobilité bancaire a fait évoluer positivement l'encours de 107 comptes pour 87 départs de mobilité.

Ces comptes sont en majorité équipés de moyens de paiement et de produits d'assurance sur compte; le travail d'équipement en carte bancaire de la clientèle s'est poursuivi. La mise à jour des dossiers commerciaux et réglementaires des clients a été lancée en 2021 comme chaque année. Cette campagne permet de proposer à tous les clients une rencontre annuelle pour faire le point sur leur budget et leurs finances.

ENCOURS GLOBAL DES PLACEMENTS



ENCOURS GLOBAL DE L'EPARGNE RÉGLEMENTÉE



Les dépôts liquides ont suivi les évolutions nationales en s'amplifiant naturellement sur la période de près de 10% particulièrement sur l'épargne réglementée et les livrets s'établissant à 14 332 526 €, aux dépens de l'épargne bancaire constituée de compte à terme, en baisse de près de 12% à un encours de 10 838 578 €.

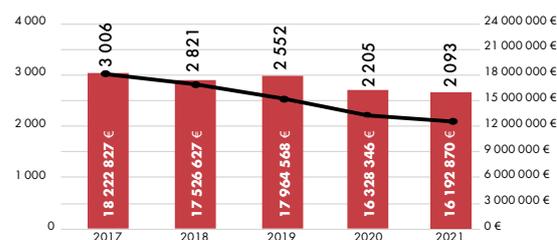
Les encours d'épargne réglementée ont d'ailleurs progressé sur la quasi-totalité de nos agences, dépassant les objectifs au 31/12/2021 répartis sur 2 133 comptes, soit un taux d'équipement des comptes bancaires de 66%.

Parallèlement l'activité de prêts bancaires, grâce à l'implication commerciale des agences et du siège, et le développement de nouveaux circuits de distribution, a augmenté de 39% par rapport à 2020, sans toutefois atteindre les niveaux de l'année de référence 2019 (-15% , soit plus de 1 M€).

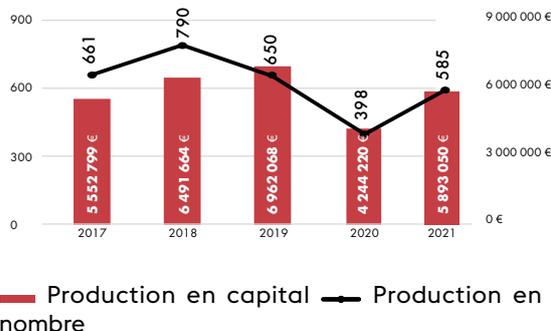
Le flux naturel de clients particuliers qui franchissent les portes de nos agences ne s'est pas réellement redressé et les dossiers transmis par les apporteurs d'affaires avec qui l'Etablissement renoue des liens sérieux depuis 2020 n'ont pas été au niveau attendu. Toutefois, les encours sains de prêts personnels (hors inventaires et surendettement) se sont maintenus (+46 644 €).

La production brute de 585 prêts pour un total de 5 893 050 € (avec les micro-crédits) a permis de faire évoluer l'encours global des prêts personnels à 14 933 855 € au 31 décembre 2021, en augmentation de 1% par rapport au 31/12/2020.

ENCOURS GLOBAL DES PRETS PERSONNELS



PRODUCTION DES PRETS PERSONNELS



2.B. RESULTATS FINANCIERS

LES ÉTATS FINANCIERS

	2017	2018	2019	2020	2021
Produit Net Bancaire	4 849 800 €	4 766 640 €	4 674 660 €	4 237 501 €	4 108 475 €
Résultat brut d'exploitation	1 253 442 €	1 420 403 €	1 234 885 €	684 668 €	678 290 €
Résultat Net	825 214 €	899 205 €	928 960 €	482 345 €	507 230 €

Le Produit Net Bancaire de l'Etablissement s'établit à 4 108 475€, en retrait de 3% et de 129 K€, sous l'effet d'une importante érosion des intérêts et produits assimilés de 341 873 € et de 9% liée à l'impact de la baisse des encours de prêts sur gage et de prêts personnels des deux dernières années (crise sanitaire).

Il est à noter une hausse de nos commissions de près de 11% et une baisse de nos charges d'intérêt de 42% également, ainsi qu'un coût du risque encore négatif représentant donc un produit, de 32 752 €.

Le résultat d'exploitation à 678 290 € et le résultat net à 507 230 € sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

Ils se situent à un niveau très satisfaisant compte tenu de la situation sanitaire.

LE COEFFICIENT D'EXPLOITATION

	2017	2018	2019	2020	2021
Coefficient d'exploitation	74,15%	70,20%	73,58%	85,50%	84,29%

Le coefficient d'exploitation s'établit à 84,29% cette année, en diminution de plus d'un point.

Ces résultats sont la conséquence de la mise en œuvre de tous les moyens en 2021 afin de résister à la crise sanitaire, en nous dotant des systèmes techniques et en réalisant les investissements humains et matériels nécessaires à la consolidation de notre activité.

C'est l'engagement de l'ensemble des collaborateurs qui a permis d'accompagner les clients au quotidien et en proximité, c'est leur mobilisation et la solidarité dont ils ont fait preuve pour assurer la continuité des services qui ont permis la poursuite de l'activité dans des conditions optimales sur l'année 2021.

C'est également grâce au soutien du Conseil d'Orientation et de Surveillance, et de Monsieur Jean-Paul Fournier, Maire de Nîmes, que l'Etablissement, sa Direction Générale et ses équipes, ont pu déployer leurs activités et maintenir des objectifs financiers harmonieux.

Je remercie chaleureusement le Vice-Président, Monsieur Alain Mingaud et tous les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour leur présence, leur disponibilité et la pertinence de leurs choix dans le développement de notre Etablissement, ainsi que les membres du Comité de Direction pour leur implication. Enfin, je tiens à complimenter l'ensemble des agents qui permettent de consolider la position sociale de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes sur notre zone d'influence.

2.C. ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE

Entre la date de clôture des comptes 2021 et la date d'établissement du rapport d'activité, outre la poursuite de la crise sanitaire du COVID 19, des opérations militaires en Ukraine ont commencé le 24 février 2022.

Ces événements ont pour conséquences de nombreuses sanctions prises par la France et une majorité d'Etats des pays occidentaux contre la Russie qui ont des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et potentiellement à terme, sur l'économie mondiale.

Par extension, cette dégradation pourrait avoir un impact sur les activités de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes.

Les difficultés des activités de production et de distribution, leurs incidences sur les ventes, les approvisionnements (hausse des cours des matières premières et du prix de l'énergie), et la chaîne de production (non disponibilité de certaines matières ou composants) sont à anticiper et prendre en compte au cours des prochains mois.

Les risques en matière de cyber sécurité sont également accrus. L'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a émis des recommandations en la matière, et l'Établissement a mis en œuvre un ensemble de process de vérification et de sécurisation des systèmes d'information de l'Établissement.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'est pas concernée par l'impact, en matière de financement, de la situation des banques russes et ukrainiennes qui pourrait entraîner un risque de liquidité et une modification de la valeur de certains actifs.

Enfin, il ne paraît également pas y avoir de risques directs liés aux expositions en Ukraine et en Russie mais également indirects du fait des répercussions de ce conflit sur les clients de la Caisse, essentiellement constitués de particuliers, résidents fiscaux français et dont la structure financière et patrimoniale ne présente pas de risque avéré.

2.D. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ

Concernant les prévisions d'activité, la Caisse de Crédit Municipal s'appuie sur les orientations de l'exercice 2021 en terme de taux, de quantum, de nouveaux partenariats, de stratégie de conquête et de communication, mais aussi sur les tendances de taux, de marché, et d'activité constatées et projetées, que nous replaçons dans le contexte actuel de crise sanitaire.

L'ensemble de ces dispositions et analyses nous amène à prévoir :

- une évolution positive des encours de gage, dans le cadre d'une reprise de l'activité à un niveau classique et d'une dynamisation des flux,
- une progression de nos encours de crédits bancaires, conséquence d'une production qui repart à la hausse, avec une gestion du risque maîtrisée, et la fidélisation des partenaires,
- une évolution positive de nos stocks de comptes à vue et de leurs soldes, de l'équipement ainsi que de la mise en place d'une tarification automatisée.

2.E. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant.

2.F. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

(Au titre de la réglementation fiscale)

8 364 € au titre des dépenses de Mécenat donnant lieu à un crédit d'impôt à hauteur de 60%.

2.G. AUTRES INFORMATIONS

- **Implantation dans des états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires**

Le CRÉDIT MUNICIPAL DE NÎMES ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un État ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

- **Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2021**

Le CREDIT MUNICIPAL DE NÎMES ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un pays autre que la France.

PAYS	EFFECTIFS ETP	PNB (en milliers d'Euros)	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (en milliers d'Euros)	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (en milliers d'Euros)	SUBVENTIONS PUBLIQUES REÇUES (en milliers d'Euros)
France	46,8	4 108 K€	678 K€	172 K€	-
TOTAL	46,8	4 108 K€	678 K€	172 K€	-

- **Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE (en milliers d'Euros)	FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES AU 31.12.2021 ET DONT LE TERME EST ÉCHU (en milliers d'Euros)	POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DES ACHATS (en %)
De 0 à 30 jours	-	-
De 31 à 60 jours	-	-
De 61 à 90 jours	-	-
Plus de 91 jours	-	-
TOTAL		

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

GIE CM SERVICES

À la clôture de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires du GIE s'établit à 1 802 K€ pour un résultat net de 0 €. Ses capitaux propres s'élèvent à 20 K€. Le Crédit Municipal de Nîmes reste redevable au 31/12/2021 d'une dette de 3 K€ auprès du GIE. Le montant des prestations facturées par le GIE au titre des appels de fonds s'élève à 204 K€.

4. COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été tenus en appliquant la réglementation en vigueur.

Pour l'année 2021, deux changements de méthode sont à signaler.

Le Résultat exceptionnel n'intègre plus les Produits et Charges sur Exercices Antérieurs, lesquels ont été réintégrés dans les Produits et Charges d'exploitation générales.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a appliqué le Règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le Règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ainsi, les comptes d'épargne à régime spécial au titre du livret A, du livret de développement durable et solidaire et du compte sur livret d'épargne populaire sont présentés sous

déduction de la créance sur le fonds d'épargne représentative de la quote-part du total des dépôts collectés par l'établissement, centralisée par la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 3203 K€.

Les autres estimations significatives n'ont pas été modifiées. Les incidences de la crise sanitaire du COVID 19 n'ont pas conduit à devoir modifier ces règles et évaluations.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le Résultat qui s'élève à **507 229,86 €** euros de la manière suivante : **432 537,21 €** en « **Excédents capitalisés** » et **74 692,65 €** au poste « **Bonis prescrits** ».

6. ORDRE DU JOUR

Pour finir, nous vous rappelons l'ordre du jour tel qu'il a été prévu dans la convocation qui vous a été adressée, lequel comprend notamment :

- La Présentation des Rapports des Commissaires aux Comptes,
- L'Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- L'Affectation du Résultat

BILAN *publiable*

AU 31/12/2021

ACTIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Caisse, Banques Centrales, CCP	7 064 195 €	12 119 767 €
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur établissements de crédit	13 642 544 €	12 750 035 €
Créances sur la clientèle	34 834 863 €	34 527 952 €
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à LT	68 240 €	64 188 €
Parts dans les entreprises liées	1 000 €	1 000 €
Crédit bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	78 075 €	27 760 €
Immobilisations corporelles	1 003 165 €	1 091 952 €
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs	181 514 €	523 733 €
Comptes de régularisation		
TOTAL DE L'ACTIF	56 873 596 €	61 106 386 €
PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Banques Centrales, CCP		
Dettes envers les Etablissements de Crédit	5 916 129 €	8 238 172 €
Opérations avec la clientèle	34 106 350 €	36 368 555 €
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	948 341 €	1 056 804 €
Comptes de régularisation	390 236 €	437 145 €
Provisions pour risques et charges	3 000 €	3 000 €
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	400 000 €	400 000 €
Capitaux propres hors FRBG	15 109 540 €	14 602 709 €
- Capital souscrit	6 000 000 €	6 000 000 €
- Prime d'émission		
- Réserves / excédents capitalisés	6 548 447 €	6 104 618 €
- Ecart de réévaluation		
- Bonis prescrit	2 053 863 €	2 015 746 €
- Report à nouveau (+/-)	0 €	0 €
- Résultat de l'exercice (+/-)	507 230 €	482 345 €
TOTAL DU PASSIF	56 873 596 €	61 106 386 €
HORS BILAN	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Engagements donnés - Engagements de financement	1 068 319 €	721 087 €
Engagements reçus - Engagements de garantie	22 307 940 €	22 090 855 €
Engagements reçus - Cession de créances	366 550 €	350 000 €
Engagements reçus - Engagements de financement	115 000 €	115 000 €

COMPTE de résultat

AU 31/12/2021

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
+ Intérêts et Produits assimilés	3 515 146 €	3 857 019 €
- Intérêts et Charges assimilées	191 870 €	330 354 €
+ Produits s/Op.Crédit-bail & assimilés		
- Charges s/Op.Crédit-bail & assimilés		
+ Produits s/Opérations de location simple		
- Charges s/Opération de location simple		
+ Revenus des Titres à revenu variable		
+ Commissions (Produits)	1 095 164 €	1 043 154 €
- Commissions (Charges)	287 200 €	314 342 €
+/- Gains ou Pertes /Op.portefeuilles Négociation		
+/- Gains ou Pertes /Op.portefeuilles Placement		
+ Autres Produits d'Exploitation Bancaire		
- Autres Charges d'Exploitation Bancaire	22 765 €	17 975 €
PRODUIT NET BANCAIRE	4 108 475 €	4 237 501 €
- Charges Générales d' Exploitation	3 291 484 €	3 435 321 €
- Dot.aux Amort.& Prov./ Imm.Incorp.et Corporelles	171 453 €	187 580 €
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	645 538 €	614 600 €
+/- Coût du risque	32 752 €	70 068 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	678 290 €	684 668 €
+/- Gains ou Pertes sur Actifs Immobilisés	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	678 290 €	684 668 €
+/- Résultat Exceptionnel	1 472 €	-26 659 €
- Impôt sur les Bénéfices	-172 532 €	-175 665 €
+/- Dot/Rep.de FRBG et Provisions Réglementées		
RÉSULTAT NET	507 230 €	482 345 €

Thierry ANDRÉ
Gérald CANTOS
Monika CLERC
Mylène CORSIN
Edouard DINKEL
Jérémy LADERRIERE
Jérôme LECLERCQ
Julien MASSA
Jean de MILLY
Guillaume VERSAVEL

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NÎMES

Siège social
8 bis rue Guizot
33 013 NÎMES CEDEX 01

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

| Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Caisse de Crédit Municipal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse de crédit municipal à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

| Fondement de l'opinion

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

MÂCON - Siège Social

Espace d'activités de Sennecé
644 rue des Grandes Teppes
71000 MÂCON
Tél : + 33 3 85 36 84 84
Fax : + 33 3 85 36 84 50
contactmacon@andre-legroupe.com

CHAROLLES

5 place Charles le Téméraire
71120 CHAROLLES
Tél : + 33 3 85 24 29 10
Fax : + 33 3 85 24 29 11
contactcharolles@andre-
legroupe.com

CHALON SUR SAÔNE

3 avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL
Tél : + 33 3 58 09 80 95
Fax : + 33 3 85 36 84 50
contactchalon@andre-legroupe.com

SAS au Capital de 283 800 € – RCS MÂCON B 321 175 747 – APE 6920Z - TVA : FR 63 321 175 747

Société par Action Simplifiée d'Experts-Comptables et de Commissaires aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre et près la Cour d'Appel de Dijon

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre caisse de crédit municipal et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Le contrôle des conventions réglementées pour le Conseil d'Orientation et de Surveillance,
- Le contrôle du rapport du Directeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

| Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- D'une part, « 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation » et « 4.1.1.2.2 Opérations avec la clientèle, Les ressources » qui exposent l'incidence de la mise en œuvre du règlement ANC 2020-10 du 22 décembre 2020 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire,
- Et d'autre part, « 4.3.7 Produits et charges exceptionnels » qui expose le changement de présentation des produits et charges sur exercices antérieurs intervenus sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

| Justification des appréciations : Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables : Dépréciations pour risques de crédit sur base individuelle

Contexte	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de prêts personnel et de prêts sur gage, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a mis en place des procédures internes pour la couverture des risques de crédit relatifs à ces activités.</p> <p>Les financements accordés sont enregistrés en prêts et créances sur la clientèle pour 36,0 M€ (en valeur brute).</p> <p>Les dépréciations sont comptabilisées en moins de l'actif pour -1,2 M€, et, les dotations et reprises sont inscrites en coût du risque (respectivement pour -0,6 M€ et +0,8 M€).</p> <p>L'annexe dans ses notes « 3.5 Provisions pour dépréciation » et « 4.1.4 Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie » décrit les règles suivies par votre caisse de crédit municipal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, et, à l'évaluation des montants des dépréciations à passer en le documentant et le testant. • Nous avons mené des entretiens avec la direction générale et la direction des engagements et des risques afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de provisionnement, des procédures mises en place et de leurs évolutions. • Nous avons testé la conformité des paramétrages des systèmes de gestion des crédits avec la réglementation bancaire (notamment règles de déclassement) et avec les procédures internes (notamment grilles de taux de dépréciation). • Nous avons apprécié les risques de non-recouvrement, leur couverture par des dépréciations et le caractère raisonnable du niveau de provisionnement sur un échantillon de dossiers de crédits présentant un risque avéré (test sur les entrées, sorties et stocks de créances douteuses et litigieuses).
Risque identifié	
<p>Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances comme un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De leur importance significative dans les états financiers, ✓ Du fait du nombre élevé des crédits et d'une approche individuelle des dossiers présentant des risques avérés, ✓ De la sensibilité des provisions au jugement exercé et aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons procédé à des revues analytiques globales sur les encours et sur les taux de couverture. • Nous avons testé l'efficacité des contrôles pour assurer la correcte alimentation en comptabilité.

| Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse de crédit municipal considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes

Le cabinet Fogex Sas a été nommé commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 20 décembre 2017. Au 31 décembre 2021, le cabinet Fogex Sas était dans la cinquième année de sa mission sans interruption.

| Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse de crédit municipal à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse de crédit municipal ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur de votre caisse de crédit municipal.

| Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

| Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

| Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Mâcon, le 04 mars 2020

FOGEX SAS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de DIJON

Jérôme LECLERCO

ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Jerry ANDRÉ
Régis CANTOS
Nathalie CLERC
Christine CORSIN
Bernard DINKEL
Christine LADERRIERE
Christine LECLERCQ
Philippe MASSA
Christine MILLY
Christine VERSAVEL

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NÎMES

Siège social
8 bis rue Guizot
33 013 NÎMES CEDEX 01

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Caisse de Crédit Municipal, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

MÂCON - Siège Social

Espace d'activités de Sennecé
644 rue des Grandes Teppes
71000 MÂCON
Tél : + 33 3 85 36 84 84
Fax : + 33 3 85 36 84 50
contactmacon@andre-legroupe.com

CHAROLLES

5 place Charles le Téméraire
71120 CHAROLLES
Tél : + 33 3 85 24 29 10
Fax : + 33 3 85 24 29 11
contactcharolles@andre-
legroupe.com

CHALON SUR SAÔNE

3 avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL
Tél : + 33 3 58 09 80 95
Fax : + 33 3 85 36 84 50
contactchalon@andre-legroupe.com

| **Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance**

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

| **Conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance**

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Mâcon, le 14 avril 2022

FOGEX SAS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de DIJON

Jérôme LECLERCO

ANNEXES *aux comptes annuels*

I. ACTIVITÉ ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale à caractère administratif dont l'activité principale et historique est le prêt sur gage. La Caisse distribue également des crédits aux particuliers, des services bancaires et de la collecte. Des services spécifiques sont proposés aux associations.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes adhère à la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal, organisme professionnel au sens de la Loi Bancaire du 24 janvier 1984. Sur ses activités bancaires, elle est régie par le Code monétaire et financier (Livre V, Titre I, Chapitre IV, Article L514-I et suivants). Elle présente des comptes conformément au règlement 2014-07 de l'ANC. Ses comptes annuels sont soumis à la certification d'un Commissaire aux comptes. L'arrêté des comptes est établi dans le respect du principe comptable de continuité d'exploitation.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes présente ses comptes conformément aux règles de la comptabilité publique. Ceux-ci, qui font l'objet d'une certification par l'Agent Comptable de l'établissement, sont appelés à être vérifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard puis contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

Contrôle interne

Le contrôle interne s'articule autour d'un Comité d'Audit, composé de quatre administrateurs de l'établissement, de deux suppléants, la Responsable de la Conformité et de la Directrice du Contrôle Interne.

La Direction du Contrôle Interne veille à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne.

Depuis 2019, le contrôle périodique externalisé est assuré par la société *PricewaterhouseCoopers Audit*. Par ailleurs, la Responsable de la Conformité est en charge du contrôle permanent et de la conformité.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'ANNÉE 2021

L'année 2021 a été marquée par la récurrence de la crise sanitaire qui s'est durablement installée créant un climat d'incertitudes.

Les mesures sanitaires, mises en œuvre dès 2020, ont également été adaptées sur l'année 2021 au fil de l'évolution de la crise sanitaire, afin de garantir

la sécurité des agents, mais également des clients.

Au niveau national, le rythme de croissance des crédits à la consommation s'est établi à + 3,4% en décembre 2021(*).

Au sein de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, le premier Semestre s'est caractérisé par un réel tassement de la Production. Toutefois, l'activité au second Semestre a été marquée par un rebond et le dynamisme de l'ensemble des Agents qui ont su répondre aux enjeux et objectifs poursuivis.

En raison de la typologie de ses contreparties (essentiellement des particuliers, dont des fonctionnaires, des retraités et des salariés bénéficiant de contrat de travail à durée d'indéterminée) et de la nature des produits commercialisés (prêts à la consommation, prêts sur gage), la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas, sur l'exercice 2021 :

- noté de dégradation de ses indicateurs d'exposition à des risques significatifs de crédit (nombre impayés, taux de créances douteuses et litigieuses, nombre de défauts, nombre de déclassements en douteux et contentieux, passage en pertes)
- mise en place de moyens financiers de soutien ou de relance prévus par le Gouvernement pour ses contreparties tels que des PGE et/ou, sauf à de très rares exceptions, de moratoires.

À l'instar de l'exercice 2020, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas eu besoin de réviser ou d'ajuster ses scénarios, de modifier ses estimations et d'adapter ses garanties. Les estimations (calcul des pertes attendues sur crédits en cours, fixation des taux de dépréciation des créances,...) et, plus largement, les méthodes comptables suivies sur les exercices antérieurs ont été maintenues.

Sur un plan comptable, et plus particulièrement sur le bilan de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, la crise sanitaire du COVID 19 n'a pas conduit à réaliser de tests de perte de valeur des actifs non financiers (car ses actifs sont constitués essentiellement de biens immeubles - hors terrain et bâtiment - et mobiliers, absence d'actif incorporels - hors licences). Par ailleurs, l'activité de la Caisse ne requiert pas de recourir à des instruments financiers et à des couvertures.

Dans ce contexte, notre Etablissement a maintenu une activité lui permettant de dégager un Résultat positif et de renforcer ses Capitaux propres.

* <https://www.fbf.fr/fr/derniers-chiffres-sur-les-credits-aux-particuliers>

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Pour l'année 2021, deux changements de méthode sont à signaler.

Le Résultat exceptionnel n'intègre plus les Produits et Charges sur Exercices Antérieurs, lesquels ont été réintégrés dans les Produits et Charges d'exploitation générales.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a appliqué le Règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le Règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ainsi, les comptes d'épargne à régime spécial au titre du livret A, du livret de développement durable et solidaire et du compte sur livret d'épargne populaire sont présentés sous déduction de la créance sur le fonds d'épargne représentative de la quote-part du total des dépôts collectés par l'établissement, centralisée par la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de **3 203 K€**.

Il n'y a pas eu d'autre changement de méthodes et/ou d'estimations comptables significatives.

3.1. CRÉANCES ET DETTES

3.1.1. CRÉANCES

Les prêts personnels accordés à la clientèle figurent au bilan à la valeur de leur capital restant dû. Ces prêts personnels ont des durées à court et moyen terme. Leurs remboursements s'effectuent par mensualités constantes (sauf dans le cas de prêts relais).

Les prêts sur gage figurent au bilan pour la valeur nominale. Ils sont accordés uniquement aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois renouvelables et de maximum 2 ans.

Les Commissaires-Priseurs agréés par la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes sont responsables de leurs appréciations et assument, personnellement et pécuniairement, les pertes éventuelles dans le cadre contractuel, conformément à l'article D 514-3 du Code monétaire et financier.

Ces éléments sont pris en compte pour déterminer la valeur nette des créances de gage, et également pour déterminer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage. C'est pourquoi, le principal des prêts sur gage n'est pas déprécié.

Les créances sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes annuels des entreprises du secteur bancaire.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les créances sont ventilées en créances saines, créances douteuses non compromises et créances douteuses compromises.

3.1.1.1. Créances saines

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Parmi les créances saines existe une sous catégorie pour les créances restructurées. Ces créances restructurées font l'objet d'une décote.

3.1.1.2. Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation des débiteurs. Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment, les procédures de surendettement qui ne donnent pas lieu à apurement du capital, le classement pour une contrepartie donnée en encours douteux entraîne par « contagion », hors prêt sur gage, un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie nonobstant l'existence de garantie ou de caution

Parmi les encours douteux, le Crédit Municipal de Nîmes distingue les encours douteux compromis et les encours douteux non compromis conformément au règlement ANC 2014-07 :

- Créances douteuses non compromises : ce sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux non compromis, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme, à la recevabilité à une procédure de surendettement, ou au plus tard un an après la classification des créances concernées

en encours douteux, sauf dans les cas où, notamment, ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes ou ont donné lieu à des remboursements permettant d'estimer que ces créances ne sont pas compromises.

3.1.2. DETTES

3.1.2.1. Emprunt obligataire

Néant.

3.1.2.2. Placements de la clientèle

Ces placements prennent la forme de comptes à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (LVA, LDD, LEP), et de Comptes Sur Livret (CSL). Ils sont valorisés à leur valeur nominale. Les DAV débiteurs sont reclassés à l'actif du bilan.

3.1.2.3. Emprunts financiers et lignes de crédits

Le Crédit Municipal de Nîmes dispose d'emprunts financiers ou de lignes de crédits auprès des établissements suivants :

- ARKEA

3.2. PORTEFEUILLE DE TITRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

3.2.1. TITRE DE TRANSACTION

Néant.

3.2.2. TITRE DE PLACEMENT

Néant.

3.2.3. TITRE D'INVESTISSEMENT

Néant.

3.3. TITRE DE PARTICIPATION

Les certificats d'associations souscrits auprès du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) au titre de la Garantie des Dépôts ainsi que les parts sociales souscrites auprès du GIE CM Services sont présentés respectivement en « Participation et autres titres détenus LT » et en « Parts dans les entreprises liées ». Ils sont enregistrés à leur prix d'achat ou de souscription selon la réglementation en vigueur. Cette valeur d'inventaire fait l'objet d'une éventuelle dépréciation si elle est supérieure à leur valeur d'utilité.

3.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.4.1. APPROCHE PAR COMPOSANTS

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût historique déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour pertes de valeur, et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Les actifs sont définis en retenant l'approche par composants, qui consiste à identifier séparément les

actifs comptabilisés avec suffisamment de précision pour que les actifs appartenant à un ensemble d'actifs plus important soient amortis séparément sur leur durée d'utilité. Les dépenses ultérieures destinées au remplacement du composant d'une immobilisation corporelle donnée seront immobilisées et le composant remplacé sera mis au rebut. Toute dépense ultérieure, autre que les dépenses améliorant de manière significative la durée de vie ou l'utilité de l'actif concerné, sera constatée en charges lorsqu'elle sera encourue.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes met en œuvre des durées d'amortissements différenciées pour chacune des composantes significatives d'un même actif (dès lors que l'une de ces composantes a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle elle se rapporte).

Par simplification, la Caisse a retenu la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiqués ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier et matériel	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels inf à 100 000 euros	Linéaire	3-5 ans
Logiciels sup à 100 000 euros	Linéaire	5-10 ans

3.4.2. VALEURS RÉSIDUELLES

Aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte car la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes envisage d'utiliser ses immobilisations corporelles pendant la totalité de leur durée d'utilité.

3.5. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

3.5.1. DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES DÉCHUES

Dès lors qu'un risque de crédit est avéré, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciations. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes évalue le montant des dépréciations permettant de couvrir l'ensemble des pertes provisionnelles.

Les dépréciations sont automatiques à l'entrée en contentieux en fonction de la nature du règlement (prélèvement, cession, ...) et définies par des grilles approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance. Puis les provisions sont ajustées en montant « à dire d'expert » en fonction du risque mais dans le cadre de critères (nature de la procédure contentieuse, amortissement annuel du prêt) approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance. Seul le capital dû et le capital impayé font l'objet d'un provisionnement « à dire d'expert ». Les accessoires et autres créances

(intérêts dus, impayés, intérêt de retard, pénalité) sont provisionnés automatiquement à 100 %.

Les dépréciations sont ajustées à chaque arrêté trimestriel et réactualisées au fil de l'eau en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque et du recouvrement effectué.

3.5.2. DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES NON COMPROMISES

Les créances douteuses non compromises sont identifiées mensuellement et font l'objet d'une dépréciation estimée suivant la nature des prêts.

Les dépréciations sont automatiques à l'entrée en statut douteux inventaire et leur taux définis par des grilles propres à la nature des prêts et approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance.

En règle générale, les taux retenus sont les suivants :

- 25 % sur le capital restant dû,
- 50 % sur le capital des échéances de retard,
- 100 % sur les intérêts des échéances de retard et les pénalités.

3.5.3. DÉPRÉCIATION SUR COMPTES DAV DÉBITEURS

Des dépréciations sur les comptes débiteurs sont estimées à chaque arrêté mensuel en fonction du dépassement continu des conventions de découvert conformément au règlement ANC 2014-07.

Les fonctionnalités du système d'informations permettent d'appréhender la durée de dépassement de date à date.

L'identification des DAV débiteurs donne lieu à la couverture du risque :

- pour les créances contagionnées dans les mêmes conditions que la créance initiale,
- pour les douteux compromis, une dépréciation est estimée en fonction de la probabilité de non recouvrement,
- pour les douteux non compromis (hors convention), une dépréciation est fixée à hauteur de 50 % du montant excédent la convention.

3.5.4. DÉPRÉCIATION DES PRÊTS SUR GAGE (INTÉRÊTS COURUS)

L'estimation du bien remis en gage et le principe de responsabilité des appréciations des commissaires-priseurs sont pris en compte pour déterminer la valeur nette des créances de gage, et également pour déterminer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage. C'est pourquoi, les prêts sur gage ne sont pas dépréciés, seuls les intérêts et les frais accessoires sont dépréciés.

Jusqu'à 7 mois, le capital et les intérêts sont intégralement couverts par les Commissaires Preiseurs sur des objets que la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a acceptés en nantissement avec leur accord ou sous leur délégation.

Les intérêts courus au-delà des 7 mois (dossiers sains et douteux) et les frais et accessoires (sur les dossiers

douteux uniquement) font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100 %.

3.5.5. DÉPRÉCIATION ET DÉCOTES DE CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES ET RESTRUCTURÉES

Les prêts surendettés sont traités comme suit :

- À la recevabilité des dossiers, ils sont classés en douteux compromis non déchu ; aucune provision n'est appliquée en l'absence d'impayé ; en présence d'impayés, ils sont provisionnés à 25 % sur le capital restant dû et à 80 % sur le capital impayé, les intérêts et pénalités impayés faisant l'objet d'une provision à 100 % ;
- À réception de l'orientation des dossiers, leur classement est maintenu et le taux de dépréciation défini suivant l'orientation des dossiers ;
- À la mise en place du dossier, en cas d'apurement, les dossiers sont reclassés en sain et, en cas de perte, les provisions ajustées.

Afin de se conformer aux exigences de l'Autorité des normes comptables, relatives à la décote sur crédits restructurés, une décote est constatée à hauteur de la perte de produits d'intérêt entre le taux initial et contractuel du prêt et le taux défini au plan de surendettement.

Les provisions des prêts surendettés restructurés sont révisées une fois par trimestre (le cumul montant de la provision et décote ne doit pas dépasser le montant du capital restant dû) et au fil de l'eau en fonction des éléments d'information de la Banque de France.

3.6. PROVISIONS AU PASSIF

3.6.1. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

En application du règlement CRBF 90.02, ce fonds a pour objet de faire face aux divers risques généraux mais non avérés que pourrait rencontrer le Crédit Municipal de Nîmes à l'avenir.

3.6.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision est affectée à la couverture des risques liés aux utilisations abusives des Cartes Bancaires non garanties. Elle a un caractère forfaitaire.

3.7. CAISSES, BANQUES CENTRALES

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3.8. FRAIS DE DOSSIERS

La Caisse respecte le règlement du CRC 2009.03 du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit. Ceux-ci donnent lieu à étalement sur la durée de vie du prêt.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.1.1. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

4.1.1.1. Opérations avec les établissements de crédits

a) Les emplois

La ligne « Caisses, banques centrales et CCP » pour **7 064 K€** comprend des disponibilités en caisse pour **447 K€**, des avoirs auprès d'autres établissements pour **6 045 K€** dont la Banque de France et CCP, et **570 K€** auprès de transporteurs de fonds habilités. La ligne « Créances sur établissements de crédit » pour **13 642 K€** inclut principalement des Comptes à terme pour **12 000 K€**, et **1 642 K€** de dépôts liquides.

b) Les ressources

Les « Dettes envers les établissements de crédit » à hauteur de **5 916 K€** incluent :

- des capitaux restant dus sur emprunts contractuels pour **1 250 K€**,
- des CAT d'Institutionnels pour **1 000 K€**,
- des DAV bancaires (autres Caisses de Crédit Municipal essentiellement) pour **3 655 K€**,
- des intérêts rattachés pour **11 K€**.

Durée résiduelle des emprunts financiers, DAV et CAT :

En €	d < = 3 mois	3 mois < d < = 1 an	1 an < d < = 5 ans	d > 5 ans	Total
Dettes envers établissements de crédits (capital)	312 500	937 500	1 000 000	0	2 250 000
Dettes envers établissements de crédits (intérêts)	1 250	0	9 742	0	10 992
DAV Bancaires	3 655 136	0	0	0	3 655 136
TOTAL	3 968 886	937 500	1 009 742	0	5 916 128

4.1.1.2. Opérations avec la clientèle

4.1.1.2.1. Les emplois

En €	Exercice N	Exercice N-1
Prêts sur gage		
Encours sain	17 212 367	17 032 045
Prêts personnels		
Encours sains	14 933 855	14 947 020
Comptes ordinaires débiteurs	539 828	500 140
Créances douteuses	2 176 953	2 466 213
Créances rattachées	1 142 980	1 012 734
Déductions :		
- Dépréciations	1 161 385	1 424 045
- DAV inventaires	9 734	6 156
TOTAL	34 834 863	34 527 951

Le montant de l'encours restructuré est de **604 126 €** au 31/12/2021 (**509 905 €** de prêts douteux compromis non déchu, **94 221 €** de prêts sains et douteux non compromis).

Les prêts sur gage sont des contrats d'une durée initiale de 6 mois renouvelables trois fois. De fait, la quasi-totalité des encours de prêts sur gage ont une durée résiduelle de moins de 6 mois.

Durée résiduelle des encours sains de prêts personnels :

En €	d < = 3 mois	3 mois < d < = 1 an	1 an < d < = 5 ans	d > 5 ans	Total
Créances sur la clientèle	817 108	2 249 649	8 263 686	3 603 411	14 933 855

Répartition de l'encours par secteurs géographiques :

Cette information n'est pas détaillée car la clientèle est essentiellement régionale et de proximité autour des agences (Nîmes, Montpellier, Carcassonne et Perpignan).

Répartition de l'encours par types de contreparties : Cette information n'est pas détaillée car les contreparties sont essentiellement des particuliers au titre de crédits à la consommation.

4.1.1.2.2. Les ressources

Les ressources issues de la clientèle se répartissent entre les différents types de placements proposés par l'établissement et se décomposent comme suit :

En €	Exercice N	Exercice N-1
Épargne Bancaire (DAV, CAT hors établissements de crédit)	22 818 414	23 157 426
Épargne Réglementée (Livrets dont CSL) Fonds centralisés à la CDC*	14 332 526 (3 203 726)	13 061 498 0
Dettes rattachées	129 473	143 883
Autres sommes dues	29 664	5 748
TOTAL	34 106 350	36 368 555

Pour l'épargne réglementée, le Crédit Municipal de Nîmes n'a aucun engagement à risque.

Le taux du compte sur livret bancaire proposé aux clients est révisable sans préavis.

Les autres épargnes réglementées se limitent aux LDD, LVA, et LEP dont les taux sont fixés par décision gouvernementale à un niveau actuel qui ne présente pas de risque.

La Caisse ne gère pas les PEL ou/et CEL.

Les taux des CAT sont fixés en Comité de taux, tous les trimestres.

* Pour l'exercice 2021, il est intégré dans ce Tableau le changement de méthode prévu par le Règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire tel que mentionné au point 3 ci-dessus.

4.1.2. PORTEFEUILLE DE TITRES

Néant.

4.1.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

4.1.3.1. Immobilisations incorporelles

L'essentiel des immobilisations incorporelles concerne des logiciels soumis à l'amortissement.

En €	Exercice N-1	Acquisitions/ Amortissements 2021	Cessions/ Rebut 2021	Exercice N
Logiciels & autres	1 423 773	69 869	0	1 493 642
Amortissement	1 396 013	24 627	0	1 420 640
TOTAL	27 760	45 242	0	73 002

4.1.3.2. Immobilisations corporelles

En €	Exercice N-1	Acquisitions ou Dotations s/ Amortissement : 2021	Cessions/Rebut ou Reprises s/ Amortissement 2021	Exercice N
Terrains	193 771	0	0	193 771
Construction	1 844 126	0	0	1 844 126
Amortissement	1 297 287	39 430	0	1 336 717
Aménagements et agencements	2 541 809	30 219	0	2 572 028
Amortissement	2 324 203	50 850	0	2 375 054
Mobilier et matériel de bureaux	612 411	12 593	0	625 003
Amortissement	541 253	25 988	0	567 242
Matériel transport	87 010	0	0	87 010
Amortissement	78 029	4 766	0	82 795
Matériel informatique	512 301	20 301	2 407	530 194
Amortissement	477 276	25 452	2 407	500 321
Œuvre d'art	16 058	0	0	16 058
Concessions	16 922	0	0	16 922
Amortissement	14 406	339	0	14 745
Total immobilisations corporelles	5 824 407	63 113	2 407	5 885 112
Total amortissement	4 732 455	146 831	2 407	4 876 879
Total Immo. Corpo. Nettes	1 091 952	-83 713	0	1 008 238

4.1.3.3. Immobilisations financières

En €	Exercice N-1	Acquisitions 2021	Cessions 2021	Exercice N
Dépôts de Garantie	0	0	0	0
Fonds de Garantie des Dépôts BDF	56 297	4 054	0	60 352
Certificats d'association	7 875	0	2	7873
Cautionnements versés	15	0	0	15
Total Participations et autres titres détenus LT	64 187	4 054	2	68 239

4.1.4. PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE D'UN RISQUE DE CONTREPARTIE (EN DÉDUCTION D'ACTIF)

En €	Exercice N-1	Dotations	Reprises	Exercice N
Provisions douteux non compromis	32 264			53 233
Provisions douteux compromis	1 203 247			932 062
Provisions DAV débiteurs	33 314			30 622
Provisions sur prêts sur gage	114 808			103 408
Décote	40 412			42 061
TOTAL	1 424 045	579 007	841 666	1 161 385

La provision pour dépréciation des prêts sur gage (intérêts courus) constatée au 31/12/21 est de **73 037 €**. Les dotations sont constituées de **551 896 €** de provisions pour créances douteuses et de **27 110 €** de pertes sur encours restructurés.

Les reprises sont constituées de **816 204 €** de provisions sur créances douteuses, de **4 049 €** de reprise décote sur encours restructurés, de **21 412 €** de décote sur encours.

4.1.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En €	Exercice N-1	Dotations	Reprises	Exercice N
Autres Provisions	3 000	0	0	3 000

4.1.6. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

En €	Exercice N-1	Dotations	Reprises	Exercice N
FRBG	400 000	0	0	400 000

4.1.7. CAPITAUX PROPRES

Compte tenu du statut d'établissement public, les capitaux propres de la Caisse sont constitués d'une dotation initiale, des excédents capitalisés et des bonis prescrits (article L514-4 du Code monétaire et financier) :

En €	Exercice N-1	Affectation résultat N-1	Virement interne/ Débit	Exercice N
Dotation initiale	6 000 000		0	6 000 000
Excédents capitalisés	6 104 618	443 829	0	6 548 447
Bonis prescrits	2 015 746	38 516	399	2 053 863
Résultat	482 345	(482 345)	0	507 230
Total capitaux propres hors FRBG	14 602 709	/	399	15 109 540

4.1.8. AUTRES POSTES DU BILAN : MONTANT DES INTÉRÊTS COURUS À PAYER OU À RECEVOIR, COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS.

- Montant des intérêts courus à recevoir au 31/12/2021 : pour les prêts sains **24 554 €**, pour les prêts sur gage **1 027 239 €**.
- Montant des intérêts à payer au 31/12/2021 : pour les emprunts **1 250 €**, pour les CAT **98 952 €**, pour les LDD **8 891 €**, pour les CSL **10 476 €**, pour les LVA **12 865 €** et pour les LEP **8 032 €**.
- À l'Actif au 31/12/2021, le poste « Autres actifs » pour **181 514 €** comprend **62 464 €** de flux Société Générale à recevoir, **19 635 €** d'autres produits à recevoir, **9 895 €** de créances sur l'Etat, **40 164 €** de charges constatées d'avance et d'acomptes sur fournisseurs, et **38 627 €** au titre des débits CB différés.
- Au Passif, le poste « Autres passifs » pour **948 341 €** inclut, au titre des postes les plus significatifs, **77 392 €** et **25 664 €** au titre des fournisseurs, **124 208 €** de provision relative au C.E.T, **72 260 €** de flux avec la Société Générale, **325 350 €** de bonis sur gage, **68 456 €** de règlements divers, **115 135 €** d'autres charges à payer, **46 172 €** de Flux en attente d'affectation sur Prêts, **18 755 €** relatifs à des Remises de chèques en attente et **26 230 €** d'opérations sur DAV en attente de régularisation.
- Au Passif, le poste « Compte de régularisation » pour **390 236 €** correspond aux produits d'assurance et frais de dossiers à répartir sur plusieurs exercices.

4.2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

4.2.1. GARANTIES REÇUES ET DONNÉES

4.2.1.1. Engagements reçus

4.2.1.1.1. De contreparties

Le montant des créances cédées en garantie des découverts pour les associations au 31/12/2021 s'élève à **366 550 €**.

4.2.1.1.2. D'établissement de crédit

Le Crédit Municipal de Nîmes a obtenu depuis 2014 de la Société Générale une caution financière de **115 000 €** pour garantir son activité d'intermédiaire en assurances.

4.2.1.1.3. De la clientèle des prêts sur gage

Le montant des estimations effectuées sous la responsabilité des commissaires-priseurs s'élève à **22 307 940 €** pour un encours de prêts de **17 846 352 €** en application d'un coefficient moyen de 1,25 entre l'estimation et le capital prêté.

4.2.1.2. Engagements donnés

Le montant des ouvertures de crédits accordés et non encore décaissés au 31/12/2021 s'élève à **1 068 319 €**, dont **663 037 €** au titre des autorisations sur découverts non utilisés. Ces engagements sont à pondérer en fonction de l'étude des risques par les délégataires.

4.2.2. ENGAGEMENTS DE CRÉDIT BAIL

Néant.

4.2.3. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE QUI NE FIGURENT PAS AU BILAN

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire, l'Établissement n'a pas de charge, ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenteraient un caractère significatif.

Le personnel contractuel ne bénéficie d'aucun avantage spécifique.

4.3. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

L'ensemble des charges et produits est comptabilisé conformément au principe de séparation des exercices comptables.

En conséquence :

- les intérêts (charges et produits) sont inscrits au compte de résultat a prorata temporis,
- les charges d'exploitation font l'objet, le cas échéant, de régularisation de fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance).

4.3.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

En €	Exercice N	Exercice N-1
Intérêts et produits assimilés	3 515 146	3 857 019
Intérêts et charges assimilées	191 870	330 354

Les « Intérêts et produits assimilés » sont composés à hauteur de :

- **3 395 394 €** d'intérêts sur prêts à la clientèle,
- **60 746 €** d'intérêts sur Comptes Débiteurs,
- **26 175 €** d'intérêts de retard sur Prêts Contentieux,
- **32 830 €** au titre d'intérêts sur les dépôts à vue.

Les « Intérêts et charges assimilées » sont composés à hauteur de :

- **20 704 €** au titre des intérêts pour opérations financières,
- **171 167 €** d'intérêts payés au titre des placements de la clientèle (CAT et livrets).

4.3.2. REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

Néant.

4.3.3. COMMISSIONS PRODUITS ET CHARGES

Produits (En €)	Exercice N	Exercice N-1
Frais de dossier	40 428	39 405
Commissions sur prêts personnels	128 072	108 884
Commissions sur services bancaires	358 626	332 967
Partenariats assurance	25 132	18 154
Commissions gages	542 857	543 691
Divers	48	53
TOTAL	1 095 163	1 043 154

Charges (En €)	Exercice N	Exercice N-1
Vacations commissaires-priseurs	61 048	81 477
Frais de moyen de paiement	68 727	70 800
Application réseau CB	119 496	99 669
Charges sur opérations DAB	36 018	56 108
Moins-value sur réalisation gages	1 911	6 288
TOTAL	287 200	314 342

4.3.4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En €	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire *	22 765	17 975

(* dont Transports de fonds)

4.3.5. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En €	Exercice N	Exercice N-1
Frais de personnel	2 207 577	2 397 518
Taxes et Impôts (hors IS)	26 676	44 101
Charges Div. d'Exploitation	1 057 231	993 602
TOTAL	3 291 484	3 435 221

En €	Exercice N	Exercice N-1
Frais de personnel	2 207 577	2 397 518
Dont Salaires et traitements (déduction transfert de charges)	1 368 748	1 520 179
Dont Charges sociales, taxes salaires	838 829	877 339

4.3.6. DOTATIONS ET REPRISES DU COÛT DU RISQUE

La charge nette de l'exercice au titre des risques (capital et intérêts), figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque ». Le solde des dotations et reprises de provisions sur créances douteuses et sur engagements hors bilan (coût du risque) s'est élevé à **+ 32 752 €**.

En €	Exercice N	Exercice N-1
Dotation provision créances douteuses	551 896	536 715
Reprise de provision créances douteuses	816 204	839 348
Pertes sur créances irrécouvrables	234 768	239 030
Pertes sur encours restructurés	27 110	21 146
Recouvrement sur ANV	26 274	21 531
Reprise décote sur encours restructurés	4 049	6 081
TOTAL	+ 32 752	+ 70 068

4.3.7. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels sont constitués de :

En €	Exercice N	Exercice N-1 (retraité)	Exercice N-1 (public)
Produits exceptionnels	0	0	74 389
Autres	1 536	0	0
Total produits exceptionnels	1 536	0	74 389
Charges exceptionnelles	0	0	100 092
Autres	64	955	955
Total charges exceptionnelles	64	955	101 048
Résultat exceptionnel	1 472	- 955	- 26 659

4.3.8. RÉGIME FISCAL

Les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés. Il est fait application du taux réduit pour les PME. La charge d'impôt figurant au compte de résultat, soit **172 532 €**, correspond à l'impôt exigible de l'exercice.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Le taux d'IS pris en compte pour la détermination de l'accroissement et de l'allègement de la dette future d'IS est de **25,07%**.

Les impôts latents dus aux retraitements fiscaux représentent un produit fiscal de **0 K€**.

Répartition du montant global de l'impôt

Exercice clos (En €)	Résultat courant avant impôts	Résultat fiscal (Après déductions et réintégrations)	Impôt sur les sociétés	Résultat net
TOTAL	679 762	688 126	172 532	507 230

Déficits reportables : Néant.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. LIEN AVEC LE GIE « CM SERVICES »

Le Crédit Municipal de Nîmes possède des parts sociales pour un montant de **1 000 €** dans le Groupement d'Intérêt Economique CM Services. Ce GIE créé en 2011, était constitué des Crédits Municipaux de Bordeaux, Lyon, Toulon, Nîmes, Boulogne sur Mer et Roubaix, et a principalement pour objet :

- l'utilisation en commun du matériel informatique hébergé par le groupement,
- le partage du logiciel bancaire ou de tout autre logiciel acquis par le GIE,
- le partage du logiciel de prêt sur gage ou de tout autre logiciel développé par le GIE,
- l'administration de l'ensemble des moyens informatiques des Caisses.

En 2019 et 2020, le périmètre fonctionnel et le nombre de membres du GIE CM Services a été élargi avec l'arrivée des Caisses de Crédit Municipal de Nantes, Rouen, le Crédit Mobilier de Monaco, puis les Caisses de Toulouse et Nice.

Dorénavant, le capital du GIE est de 20 000 €, soit une participation à hauteur de 1/20ème pour le Crédit Municipal de Nîmes.

L'activité du GIE a été tout particulièrement tournée vers l'amélioration de la plateforme informatique commune. Des appels de fonds trimestriels sont versés au GIE.

À la clôture de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires du GIE s'établit à **1 802 K€** pour un résultat net de **0 €**. Ses capitaux propres s'élèvent à **20 K€**. Le Crédit Municipal de Nîmes reste à devoir **3 K€ auprès du GIE**. Le montant des prestations facturées par le GIE au titre des appels de fonds s'élève à **204 K€**.

5.2. EFFECTIFS

En équivalent temps plein, l'effectif de l'établissement au 31 décembre 2021 s'établit à :

Cadre d'emploi	A	B	C	Total
Titulaires	2	2	20,2	24,2
Contractuels	2	1,8	18,8	22,6
TOTAL	4	3,8	39	46,8

5.3. RÉMUNÉRATIONS

Aucune rémunération de dirigeant ne dépasse 1 million d'euros.

Concernant la rémunération des Dirigeants, cette information n'est pas servie car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Les rémunérations versées au personnel de l'Etablissement appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale.

Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération ou avantage dans l'exercice de leur fonction au sein de l'Etablissement.

L'encours de crédits accordés aux dirigeants et/ou membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance s'élève au 31/12/2021 à : **57 585 €** (capital restant dû).

5.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au titre de l'année 2021, la rémunération du Cabinet FOGEX SAS a été fixée par Marché public à **22 680 €** (TTC et hors Indexation) pour la mission de certification des comptes annuels. Concernant les services autres que la certification des comptes annuels (SACC), aucun honoraire n'est dû ou n'a été versé.

5.5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il sera proposé au Conseil d'Orientation et de Surveillance d'affecter le résultat de l'exercice 2021 à hauteur de **507 230 €** aux fonds propres de l'établissement.

5.6. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Le début de l'année 2022 a été marqué par le reflux de la cinquième vague pandémique due au variant Omicron, et le déclenchement à partir du 24 février de la guerre en Ukraine.

Avec la hausse des matières premières notamment, les dépenses de consommation des ménages sont particulièrement difficiles à prévoir.

La Caisse n'est donc pas en mesure, à la date d'élaboration de ce document, d'évaluer l'étendue de ces éventuelles conséquences qui s'inscriraient dans la durée. Dans ce contexte, la Caisse de Crédit municipal de Nîmes poursuit ses activités avec vigilance.

Compte tenu des risques accrus en matière de cyber sécurité et des recommandations de l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la Caisse a notamment renforcé ses process de vérification et de sécurisation des systèmes d'information.

En Interne, la Caisse a mis en place pour 2022 des objectifs axés vers les Economies d'énergie, le Développement durable, la réduction des produits et services consommables afin, notamment, de réduire l'impact de la hausse des prix.

Toutefois, sa stabilité financière et le renforcement de ses Fonds propres permettent à la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes d'aborder l'année 2022 de manière sereine. Les activités de la Caisse s'inscrivent dans une démarche dynamique afin de promouvoir ses activités, renforcer ses process et outils informatiques, dans une démarche qualitative au bénéfice de ses clients.

Le présent dossier est disponible sur simple demande à la :

Direction Administrative et Financière
Caisse de Crédit Municipal de Nîmes
8 bis, rue Guizot - 30013 Nîmes Cedex 01
Tel : 04.66.36.62.73 - Fax : 04.66.36.62.80

Ou sur notre site internet
www.credit-municipal-nimes.fr

LE CRÉDIT MUNICIPAL

*la sécurité bancaire
d'un établissement
public*

Le Crédit Municipal est un établissement public de crédit et d'aide sociale qui offre un ensemble de services financiers complets pour les particuliers.

- **LES PRÊTS PERSONNELS**
- **LES RACHATS DE CRÉDITS**
- **LES COMPTES BANCAIRES**
- **L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS SOLIDAIRES**
- **LES PRÊTS SUR GAGE, EN EXCLUSIVITÉ AU CRÉDIT MUNICIPAL**
- **POUR LES ASSOCIATIONS des services spécifiques existent, renseignez-vous !**

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, Établissement Public de Crédit et d'Aide sociale, siège social 8 bis rue Guizot, 30013 NIMES cedex 01. Tel 04.66.36.62.62. N° SIRET 263 000 473 000 94, code APE 6419 Z, mandataire d'assurance N°ORIAS 09050888. Vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75331 PARIS Cedex 09 ou sur www.orias.fr.



Établissement Public

GAGE • COMPTES
PRÊTS • RACHATS

crédit municipal
de Nîmes

www.credit-municipal-nimes.fr